

# Taxe de séjour

## Tarifs 2021 en vigueur sur les 57 communes de Guingamp-Paimpol Agglomération / Rates 2021

Par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération a fixé les tarifs de la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Cette taxe est prélevée, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre par les logeurs pour le compte de l'agglomération, auprès de tous les touristes passant une nuit au moins à titre onéreux sur le territoire. Elle est appliquée au réel par nuit et par personne à partir de 18 ans.

*Tourist tax will be added to the price of your stay. This tax will be collected by the accommodation provider you are staying at, on behalf of Guingamp-Paimpol Agglomération. Tourist tax revenues are dedicated to funding tourism development actions.*

Catégories d'hébergement Categories of accommodation	Tarifs en €/nuit/pers Rates €/person/night
Palaces / Tourist hotels with the 'Palace' status	2,00€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles <i>5* tourist hotels, apartment hotels, furnished accommodation</i>	1,20€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles <i>4* tourist hotels, apartment hotels, furnished accommodation</i>	1,10€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles <i>3* tourist hotels, apartment hotels, furnished accommodation</i>	1,00€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles / <i>2* tourist hotels, apartment hotels, furnished accommodation, 4 and 5* holiday resorts</i>	0,80€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes et auberges collectives / <i>1* tourist hotels, apartment hotels, furnished accommodation, 1, 2 and 3* holiday resorts, B&amp;Bs and hostels for groups and individuals</i>	0,60€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures / <i>3, 4 and 5* campsites, caravan parks and any similar accommodation, caravan and campervan parking per 24 hour period</i>	0,40€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance <i>1 and 2* campsites, caravan parks and any similar accommodation, marinas</i>	0,20€
Tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergement mentionnées ci-dessus et dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité, soit 2€. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes. <i>Furnished accommodation &amp; similar accommodation awaiting rating or unrated except for those mentioned previously, in the limit of 2€. The night's cost corresponds to the price of the accommodation service excluding taxes.</i>	5 % du coût par personne de la nuitée (hors taxes)

Les exonérations prévues par l'art L2333-31 du CGCT sur présentation d'un justificatif sont :

- Les personnes mineures (moins de 18 ans) / *All minors*
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire / *Seasonal workers within the area*
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire / *Those in emergency housing or temporary rehousing*
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1€ par nuit / *People living in premises with rent below 1€.*

Toutes les informations sur <https://taxe.3douest.com/guingamp-paimpol.php>